

Editorial Mercredi 28 septembre 2011

Sortir du mariage par le haut

Par Par Anna Lietti

L'autorité parentale conjointe est salubre pour tout le monde, et d'abord peut-être pour les mères

Comment peut-on s'entendre comme parents alors que la guerre fait rage dans le couple? L'autorité parentale conjointe – qui devrait être adoptée jeudi par le Conseil national – est-elle la créature bien-pensante et illusoire du «soft divorce»? On peut se poser la question: il y a, dans l'air du temps, une peur du conflit qui finit par devenir suspecte.

La réponse, cependant, est claire: on peut. Dissocier sa personne parentale de sa personne amoureuse (blessée). On peut, ayant échoué comme couple, sortir du mariage par le haut en réussissant ce qu'on appelle la coparentalité. C'est une réalité observée sur le terrain. Maintenir la règle de l'autorité parentale conjointe au-delà du divorce revient à parier sur elle et à l'encourager.

Pour le bien des enfants, avant tout. Mais pas seulement. Il y a des victoires délétères pour la personne même qui se réjouit de les avoir remportées. Comme celle du parent qui parvient, au tribunal ou à l'usure, par le non-respect obstiné du droit de visite par exemple, à décourager son ex-conjoint de maintenir une présence dans la vie de son enfant.

Dans l'immense majorité des cas, ce parent-là est une mère. Plus triste que malveillante. Et profondément convaincue qu'elle est seule qualifiée pour s'occuper de son enfant.

Notez que cette conviction est vieille comme le patriarcat: elle correspond au schéma traditionnel où l'homme surinvestit son travail tandis que la femme surinvestit les enfants: à elle la puissance de l'amour et de la compétence, à lui le pouvoir social. Le père ne comprend rien aux enfants, il a néanmoins le droit de faire la grosse voix en rentrant à la maison.

Ces dernières décennies, bien des femmes, surtout en Suisse alémanique, ont considéré que le progrès consistait à déchoir les pères disqualifiés de leurs droits parentaux. Dans une étrange conjonction entre traditionalisme et féminisme, elles ont vu d'un bon œil la mère cumuler la puissance et le pouvoir.

En accord avec la jurisprudence européenne, l'autorité parentale conjointe vient réaffirmer la place du père. C'est salubre pour tout le monde, et peut-être d'abord pour elles.